

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire**

**Séance du 3 juillet 2019**

**DATE DE LA CONVOCATION : 26 juin 2019**

<b><u>NOMBRE :</u></b>		<b><u>RESULTAT :</u></b>	
- de Conseillers en exercice :	<b>17</b>	- POUR :	<b>9</b>
- de Présents :	<b>9</b>	- CONTRE :	<b>0</b>
- de Représentés :	<b>0</b>	- ABSTENTION(S) :	<b>0</b>
- de Votants :	<b>9</b>		

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Jean-Claude VILLEMAIN  
M. Jean-Pierre BOSINO  
M. Gérard WEYN  
M. Jean-Michel ROBERT  
M. Hervé ROBERTI

M. Abdelkrim KORDJANI  
M. Karim BOUKHACHBA  
M. Jean-Michel DARSONVILLE  
M. Eric MONTES

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

M. Jean-Jacques DAUBRESSE  
M. Jean-François DARDENNE  
M. Frédéric BESSET  
Mme Sophie LEHNER

M. Philippe MASSEIN  
M. Jean-Luc DION  
M. Frédéric TANGUY  
M. Didier ROSIER

---

**RAPPORT N°19B013**

**MARCHE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN OEUVRE OPERATIONNELLE DU PROJET «GARE, COEUR D'AGGLO» - AVENANT N° 1 : PROLONGATION DE DELAI**

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil Communautaire de l'ACSO en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la délibération n°18B040 du Bureau Communautaire en date du 05 décembre 2018 autorisant le Président à signer le marché de prestations intellectuelles ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ACSO en vue de la mise en œuvre opérationnelle du grand projet urbain et multimodal dénommé « Gare, Cœur d'Agglo ».

**Considérant que :**

Après 5 ans d'études sur le plan-guide Gare, Cœur d'Agglo (GCA) et le Pôle d'Echange Multimodal (PEM), l'ambition de l'ACSO, des Villes et des autres partenaires, est de traduire le projet dans une réalité de procédures foncières et d'urbanisme et de lancement de programme immobiliers et de travaux.

L'ACSO a souhaité définir une stratégie globale opérationnelle de Gare, Cœur d'Agglo et de disposer d'un prestataire spécialisé en aménagement urbain apte à assumer un ensemble de missions variées dans le champ de l'urbanisme opérationnel et du foncier.

Un appel d'offre ouvert a été lancé pour un service de prestation intellectuelle ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ACSO en vue de la mise en œuvre opérationnelle du grand projet urbain et multimodal dénommé « Gare, Cœur d'Agglo ».

Le groupement dont le mandataire principal est la SCET, filiale de la Caisse des Dépôts et de Consignation a été retenu en début d'année 2019.

Le marché est composé de deux missions principales dont d'une part, une stratégie globale de mise en œuvre opérationnelle et d'autre part des missions ponctuelles et diverses.

La définition d'une stratégie globale de mise en œuvre opérationnelle pour le projet GCA est une mission forfaitaire d'une durée uniquement de 6 mois.

Cette mission de définition d'une stratégie globale opérationnelle comprend 5 volets (stratégie opérationnelle, stratégie foncière, stratégie financière, stratégie de commercialisation, finalisation de la ZAC et PRU Gournay).

Le projet Gare, Cœur d'Agglo est un projet urbain complexe composé d'une multitude de thématiques à aborder (tissu urbain, mobilité/transport, habitat/logement, équipements publics, développement économique, paysager/environnementale,...).

Le projet Gare Cœur d'Agglo est un projet partenarial avec de nombreux acteurs (Etat, SCNF, Région, Département, EPFLO, SMTCO, communes, propriétaires fonciers, acteurs économiques,...).

Un très grand nombre d'études ont été menées dans des domaines très variés (foncier, mobilité, développement économique,.....) depuis 2009.

La première étape de la mission de la SCET a été de capitaliser et de s'approprier les connaissances de terrain et des études du projet GCA, puis de réaliser une hiérarchisation des enjeux à traiter et des besoins à satisfaire par le projet d'aménagement et de programmation.

Ce travail d'appropriation, une étape clé pour la bonne mise en œuvre de la définition d'une stratégie globale opérationnelle, a pris plus de temps que prévu initialement et a fait glisser sensiblement le planning de la mission forfaitaire de définition de la stratégie opérationnelle globale.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- d'approuver le projet d'avenant n°1 (ci-annexé) de prolongation du délai de la mission de définition d'une stratégie de mise en œuvre opérationnelle (mission SGO) passant de 6 à 12 mois.
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 de prolongation du délai de la mission de définition d'une stratégie de mise en œuvre opérationnelle (mission SGO) pour le marché de prestations intellectuelles ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ACSO en vue de la mise en œuvre opérationnelle du grand projet urbain et multimodal dénommé « Gare, Cœur d'Agglo ».

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
LE PRESIDENT,  
PAR DELEGATION,  
LA DIRECTRICE DE L'ETABLISSEMENT,  
AGATHE LUCIANI



**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire**

**Séance du 3 juillet 2019**

**DATE DE LA CONVOCATION : 26 juin 2019**

<b><u>NOMBRE :</u></b>		<b><u>RESULTAT :</u></b>	
- de Conseillers en exercice :	<b>17</b>	- POUR :	<b>9</b>
- de Présents :	<b>9</b>	- CONTRE :	<b>0</b>
- de Représentés :	<b>0</b>	- ABSTENTION(S) :	<b>0</b>
- de Votants :	<b>9</b>		

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Jean-Claude VILLEMMAIN  
M. Jean-Pierre BOSINO  
M. Gérard WEYN  
M. Jean-Michel ROBERT  
M. Hervé ROBERTI

M. Abdelkrim KORDJANI  
M. Karim BOUKHACHBA  
M. Jean-Michel DARSONVILLE  
M. Eric MONTES

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

M. Jean-Jacques DAUBRESSE  
M. Jean-François DARDENNE  
M. Frédéric BESSET  
Mme Sophie LEHNER

M. Philippe MASSEIN  
M. Jean-Luc DION  
M. Frédéric TANGUY  
M. Didier ROSIER

---

**RAPPORT N°19B014**

**PROJET « GARE PASSERELLE » A CREIL : ETUDE PRELIMINAIRE DU SCENARIO RETENU - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE**

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau.

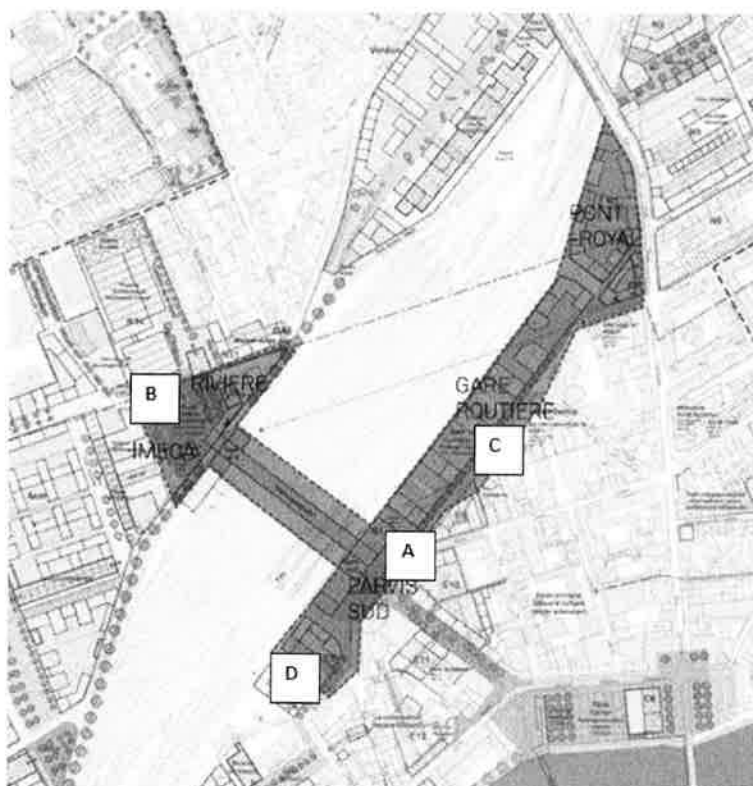
**Considérant que :**

L'Agglomération Creil Sud Oise et les communes qui la composent, la Région Hauts-de-France, la SNCF (Gare et connexions, Réseau, Immobilier) et le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) poursuivent le vaste projet de renouvellement urbain et ferroviaire au cœur de l'Agglomération Creil Sud Oise.

Le projet « Gare, cœur d'agglomération » couvre le site de la gare elle-même et un quartier de 270 hectares. Véritable projet d'envergure, il a pour but de construire de façon partagée (urbaine et ferroviaire) le futur centre urbain majeur du sud de l'Oise et de renforcer l'attractivité de l'Agglomération Creil Sud Oise en Hauts-de-France et aux portes de l'Île-de-France. Les orientations d'aménagements sont détaillées dans un plan guide.

L'Agglomération Creil Sud Oise souhaite entrer rapidement en phase opérationnelle pour mettre en œuvre ce dernier. Le Pôle Gare est identifié comme secteur prioritaire, la liaison nouvelle Roissy-Picardie devant être livrée à l'échéance 2027.

Ce secteur « Pôle Gare » comprend la gare actuelle ainsi que la future passerelle qui permettra de traverser le faisceau ferroviaire en s'insérant dans la gare existante au Sud (A) et sur la future place au Nord (B). Ce secteur comprend également le parvis, l'actuel parking pour véhicules (C) qui deviendra la gare routière, le parking futur mais également des bureaux ainsi que les logements (D) situés à gauche de la gare existante.



L'étude préliminaire fait suite à un diagnostic et à une étude de faisabilité menés par le groupement EGIS/AREP.

- Phase 1 : Diagnostic et définition du projet de Gare Passerelle, au regard des fonctions ferroviaires, intermodales et urbaines. Cette phase a permis d'identifier les différentes composantes du projet et d'arrêter les 4 scénarios à étudier.
- Phase 2 : Etude de faisabilité (technique et financière) des 4 scénarios incluant une analyse multicritères.

A l'issue de l'étude de faisabilité, 2 scénarios ont été retenus. L'étude s'est poursuivie pour définir en concertation avec les partenaires un scénario de synthèse. Ce dernier a ensuite été optimisé pour répondre aux contraintes budgétaires et a été présenté à l'ensemble des partenaires le 07 janvier 2019.

L'étude préliminaire vise à approfondir le programme de l'opération (fonctions, exigences et contraintes), en précisant la programmation technique de l'ouvrage, et en déterminant l'enveloppe prévisionnelle de l'opération.

Elle doit également permettre de répondre aux dernières interrogations notamment sur les conditions financières et techniques de l'atterrissage dans le bâtiment voyageurs.

La mission est décomposée en une tranche ferme et deux tranches optionnelles.

- La tranche ferme concerne l'étude détaillée de l'atterrissage dans le bâtiment voyageurs. Elle doit conclure sur sa faisabilité technique et le respect de l'enveloppe financière initialement établie à 48 Millions d'Euros.
- La tranche optionnelle 1 sera levée si l'atterrissage dans le bâtiment voyageurs entraîne des sujétions disproportionnées (technique ou financière).
  - En phase 1 de la TO1, le prestataire devra alors réexaminer les contraintes du projet et éventuellement proposer des adaptations de l'Accès Sud autour de 2 variantes. A l'issue d'une analyse multicritères, une variante sera retenue.
  - En phase 2 de la TO1, le prestataire étudiera en détail le programme (fonctions, exigences et contraintes).
- L'étude préliminaire pourra alors se poursuivre pour le reste de l'ouvrage (Passerelle et Accès Nord) dans le cadre de la tranche optionnelle 2 (phase 1). Cette dernière devra aboutir à la rédaction d'un programme pour la consultation du maître d'œuvre.

Attribution du marché : Octobre 2019

Délai d'exécution : 24 mois

LE MONTANT DE L'ETUDE (H.T.) SE REPARTIT COMME SUIV :

NATURE DE L'ETUDE	MONTANT (H.T.)
TRANCHE FERME	25 000 €
TRANCHE OPTIONNELLE 1	60 000 €
TRANCHE OPTIONNELLE 2	55 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>140 000 €</b>

PLANNING DE REALISATION

- Etude préliminaire : Octobre 2019 à Octobre 2021

PLAN DE FINANCEMENT

FINANCEURS	MONTANT (H.T.)	%
ACSO	70 000 €	50
REGION HAUTS-DE-FRANCE	70 000 €	50
<b>TOTAL</b>	<b>140 000 €</b>	<b>100</b>

Les sommes afférentes sont inscrites au BP 2019 - AP 25.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- de solliciter la subvention auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France ;
- d'autoriser le Président à signer la convention financière ou tout autre document correspondant à cette opération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
 LE PRESIDENT,  
 PAR DELEGATION,  
 LA DIRECTRICE DE L'ETABLISSEMENT,  
 GATHE LUCIANI

